



## ÉTABLISSEMENT

Communauté  
d'Agglomération Creil Sud  
Oise (60)  
24 rue de la Villageoise  
60106 Creil

**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA  
CONCURRENCE**

TRAVAUX

**Section 1 : Identification de l'acheteur**

**Nom complet de l'acheteur :** Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise

**Numéro national d'identification :**

Type : SIRET - N° : 20006804700014

**Code postal / Ville :** 60106 Creil

**Groupement de commandes :** Non

**Section 2 : Communication**

**Moyens d'accès aux documents de la consultation**

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**Identifiant interne de la consultation :** VRD2025-03

**L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Olivia GRANGER - Tél : +33 344647474 - Mail : [o.granger@creilsudoise.fr](mailto:o.granger@creilsudoise.fr)

**Section 3 : Procédure**

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du code de la commande publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (renseignements à inscrire dans le formulaire DC1).

Désignation par le candidat de la (des) personne(s) habilitée(s) à recevoir les communications de l'acheteur par l'intermédiaire de « la fiche contact ». Ce document permet, en cas de nécessité, à l'acheteur de transmettre par e-mail directement au service ou la personne en charge du dossier tous les courriers nécessaires au déroulement de la procédure.

Capacité économique et financière : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (renseignements à inscrire dans le formulaire DC2).

Déclarations appropriées de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Capacités techniques et professionnelles : Pour les travaux : liste des principaux travaux exécutés au cours des cinq dernières années indiquant le montant, la date et le lieu d'exécution.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** Mardi 06 mai 2025 - 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentation de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (accord-cadre uniquement) :** Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

**Critères d'attribution :** Se référer au Règlement de la consultation

**Section 4 : Identification du marché**

**Intitulé du marché :** Marché à bons de commande de travaux d'entretien de la voirie, aménagement et rénovation de chaussées et trottoirs

**Classification CPV :** 45233142

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Le présent marché a pour objet des travaux de voirie, petit entretien, grosses réparations et travaux neufs sur le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise.

**Lieu principal d'exécution :** Les prestations seront exécutables sur l'ensemble des voiries dont la compétence en gestion aura été déléguée à l'ACSO.

**Valeur estimée hors TVA :** Valeur maximale : 1340000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Oui

## **Section 5 : Informations sur les lots**

### **LOT :**

**Lot 1 : Grosses réparations et travaux neufs**

**Classification CPV :** 45233142

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 1100000 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Les prestations seront exécutables sur l'ensemble des voiries dont la compétence en gestion aura été déléguée à l'ACSO.

### **LOT :**

**Lot 2 : Reprise des dégradations ponctuelles par méthodes traditionnelles.**

**Classification CPV :** 45233141

**Valeur estimée du lot hors TVA :** 240000 euros

**Lieu d'exécution du lot :** Les prestations seront exécutables sur l'ensemble des voiries dont la compétence en gestion aura été déléguée à l'ACSO.

## **Section 6 : Informations complémentaires**

**Visite obligatoire :** Oui

Détails sur la visite : Contact pour organiser cette visite : ACSO - Mme. Emeline BULLE, Aménagements VRD Téléphone : 03.64.22.85.77 – adresse mail : e.bulle@creilsudoise.fr Aucune visite ne pourra avoir lieu dans les 10 jours qui précèdent la date limite de remise des offres.

**Autres informations complémentaires :**

La présente consultation donnera lieu à l'établissement d'un accord-cadre mono-attributaire exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

• Pour le lot n°1, le marché ne comporte pas de montant minimum. Les montants maximums sont les suivants :

- De la notification au 31 décembre 2025 : 550 000 € HT
- Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 : 1 100 000 € HT
- Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 : 1 100 000 € HT
- Du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028 : 1 100 000 € HT

• Pour le lot n°2, le marché ne comporte pas de montant minimum. Les montants maximums sont les suivants :

- De la notification au 31 décembre 2025 : 120 000 € HT
- Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 : 240 000 € HT
- Du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 : 240 000 € HT
- Du 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028 : 240 000 € HT

Pour chaque lot, le présent marché prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025.

Le marché sera tacitement reconduit à compter du 1er janvier 2026 pour des périodes de douze mois au maximum 3 fois (soit du 1er

janvier 2026 au 31 décembre 2026, puis 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027 et enfin 1er janvier 2028 au 31 décembre 2028).

Néanmoins, une reconduction anticipée pourra être envisagée si le montant maximum annuel est atteint avant douze mois : la reconduction anticipée est expresse, l'acheteur informe par écrit le titulaire de la nouvelle date de reconduction du marché ; chaque reconduction dure douze mois. Il est possible de procéder à une reconduction anticipée une seule fois, plusieurs fois ou chaque année. Chaque lot est reconduit séparément. Chaque lot pourra donc avoir une date de fin de marché différente si le système de la reconduction anticipée est activé.

La non reconduction éventuelle devra être réalisée par l'acheteur par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de deux mois maximum avant la date anniversaire de l'accord-cadre.

Le titulaire de l'accord cadre ne peut pas refuser la reconduction selon les dispositions de l'article R.2112- 4 du CCP.

Le titulaire devra débiter l'exécution des tâches détaillées dans le bon de commande dans le délai indiqué dans le bon de commande, à compter de la réception du bon de commande.

### **Date d'envoi du présent avis**

04 avril 2025